

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

10 octobre 2023

SÉCURISER ET RÉGULER L'ESPACE NUMÉRIQUE - (N° 1674)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**SOUS-AMENDEMENT**

N° 1133

présenté par  
M. Latombe

à l'amendement n° 1121 (Rect) de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi visant à sécuriser et réguler l'espace numérique

-----

**ARTICLE 7**

Compléter cet amendement par l'alinéa suivant :

« VII. – Dix-huit mois après la promulgation de la présente loi, l'Autorité de la concurrence remet au Parlement et au Gouvernement un rapport présentant son activité au titre de cette pratique et présentant des améliorations procédurales ou législatives éventuelles. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'objectif de ce sous-amendement est de pouvoir faire un bilan à 18 mois de cette disposition afin d'alimenter de manière précise, chiffrée et objective les réflexions européennes lors de la révision des DSA et DMA.